



Flash défense des retraités

Reconnue d'intérêt général N° 75 / 15 juillet 2026

Site internet : www.ansiege.fr Facebook : [ANR.BienVivreSaRetraite](#)

Parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux - (Rédaction commission Défense)

L'été est enfin là. Nous vous souhaitons de profiter pleinement de cette période, en prenant soin de vous et en vous préservant des fortes chaleurs. Savourez ces instants de détente et de partage avec vos familles et vos proches. Nous vous donnons rendez-vous en septembre, avec la même détermination pour poursuivre notre engagement. La défense de nos retraites sera une nouvelle fois au cœur des débats, et nous entendons être présents à la table des discussions afin de porter et défendre vos intérêts.

Complémentaire santé pour les retraités de la Fonction Publique

L'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP) nous informe, par le biais des bulletins de pension, de la création d'une complémentaire santé pour les fonctionnaires retraités de la fonction publique.

De quoi s'agit-il ?

Généralités :

Pour pouvoir adhérer à cette complémentaire santé en tant que retraité, il **faut avoir bénéficié du « contrat groupe » du temps de son activité au service de l'État**. Mais, lors du passage à la retraite, la cotisation pourra subir de augmentations du fait de l'arrêt de la participation **de l'État** de 50% au montant de celle-ci. Une personne partie à la retraite avant la mise en place du contrat groupe, ne sera pas concernée.

Vous trouverez les informations détaillées sur le lien : <https://tinyurl.com/ANR-FL75mut>

Le cas de La Poste et d'Orange : Il est à souligner que La Poste et Orange ne figurent pas sur la liste contenue dans le lien ci-dessus, ce qui interroge, bien que la CNP et La Mutuelle Générale soient cités.

Ce que nous savons : les contrats groupes pour les fonctionnaires avec nos anciennes entités de La Poste et d'Orange ont été mis en place depuis de nombreuses années et, comme nos anciennes entités emploient des fonctionnaires, il n'est pas sûr que la règle s'applique de la même manière.

En revanche La Mutuelle Générale qui gère ces contrats groupes pour La Poste et ORANGE propose aux adhérents qui arrivent à la retraite de revenir à LMG en tant qu'adhérent statutaire s'ils avaient souscrit un contrat statutaire à l'époque. Le retour à LMG doit être effectué dans l'année qui suit le départ à la retraite.

Dans une interview accordée aux médias le président du MEDEF et le ministre des PME, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du **pouvoir d'achat** préconisent : De ne plus indexer les retraites sur l'inflation pour les retraités. « aisés » percevant 2 000 € de retraite par mois, d'augmenter leur CSG et leur CRDS, d'instaurer une T.VA. sociale à 22 % (+ 2 % par rapport au taux actuel de 20 %).

- Rien, sur des choix politiques qui ont amenés la France dans une situation plus que préoccupante.
- Rien sur les économies possibles sur les 1 200 agences de l'État et sur le surcoût du mille feuilles administratives estimé à 80 milliards € par rapport à nos voisins allemands.
- Si effort il y a à faire pour redresser nos finances publiques, cet effort doit être équitable et partagé par tous.
- L'ANR est vigoureusement contre un effort demandé aux seuls retraités « aisés »
- Ce bashing anti retraités dresse les générations les unes contre les autres dont la conséquence ne peut être qu'une rupture de la solidarité entre générations voir pire.

L'OCDE analyse la dette publique comme un enjeu majeur pour la stabilité économique des États membres. Elle souligne que l'augmentation des dépenses publiques, notamment après les crises récentes, a fortement alourdi les niveaux d'endettement. L'organisation recommande des politiques budgétaires prudentes, combinant maîtrise des dépenses et réformes structurelles favorisant la croissance. Elle insiste aussi sur l'importance d'investissements ciblés, notamment dans la transition écologique et numérique. Enfin, l'OCDE appelle à une meilleure efficacité de la dépense publique afin de garantir la soutenabilité de la dette sur le long terme sans freiner la reprise économique.

L'idée selon laquelle l'avenir des retraites passe par une « dose de capitalisation » renvoie à une transformation partielle du mode de financement des pensions. En France, le système repose essentiellement sur la répartition : les actifs cotisent pour financer directement les retraites des personnes âgées. Ce modèle est fondé sur un principe de solidarité intergénérationnelle. Toutefois, il est aujourd'hui confronté à des défis majeurs, notamment le vieillissement de la population, la baisse du nombre d'actifs par rapport aux retraités et l'allongement de l'espérance de vie, qui pèsent sur son équilibre financier.

Dans ce contexte, la capitalisation apparaît comme une solution complémentaire. Contrairement à la répartition, elle repose sur une logique individuelle : chaque personne épargne tout au long de sa vie active afin de constituer un capital. Cette épargne est généralement investie sur les marchés financiers via des dispositifs comme les plans d'épargne retraite, les assurances-vie ou les fonds de pension. Au moment de la retraite, ce capital est restitué sous forme de rente ou de retraits programmés, permettant de compléter les revenus issus de la répartition.

Parler d'une « dose de capitalisation » signifie donc qu'il ne s'agit pas de remplacer le système actuel, mais de le diversifier. L'objectif est de répartir les risques entre plusieurs sources de financement. En effet, la répartition dépend principalement de la démographie et de l'emploi, tandis que la capitalisation dépend des performances économiques et financières. En combinant les deux, il serait possible de rendre le système plus résilient face aux crises.

Les défenseurs de cette approche avancent plusieurs arguments : D'une part, la capitalisation permettrait de soulager les finances publiques en limitant la pression sur les cotisations. D'autre part, elle offrirait aux individus une plus grande autonomie dans la préparation de leur retraite, avec la possibilité d'obtenir des rendements parfois supérieurs à ceux du système par répartition. Elle pourrait également contribuer au financement de l'économie en orientant l'épargne vers les entreprises.

Cependant, cette solution présente aussi des inconvénients importants : La capitalisation est soumise aux aléas des marchés financiers : une crise économique peut réduire fortement la valeur des placements, ce qui rend les revenus futurs incertains. De plus, elle risque d'accentuer les inégalités sociales, car tous les individus n'ont pas la même capacité d'épargne. Les ménages les plus modestes pourraient ainsi rester dépendants de la répartition, tandis que les plus aisés bénéficieraient davantage de la capitalisation. Enfin, certains critiquent une remise en cause du principe de solidarité collective au profit d'une logique plus individualiste.

Ainsi, la « dose de capitalisation » est envisagée comme un levier d'adaptation du système de retraite face aux évolutions démographiques et économiques. Elle ne constitue pas une solution miracle, mais plutôt un complément au système existant. **Son intégration soulève des enjeux importants en matière d'équité, de sécurité financière et de cohésion sociale, ce qui explique les débats qu'elle suscite dans la société, de plus les exonérations des cotisations sociales patronales actuellement pratiquées et encore réclamées ne feront qu'augmenter les risques de capitalisation.**

Commission Défense

Les membres de la commission COM3 vous souhaitent un très bel été et vous donnent rendez-vous le 15 septembre pour le prochain Flash. Vous pourrez retrouver, dans La Voix de l'ANR, du 15 juillet l'ensemble des articles réalisés par la commission Défense, ainsi que notre motion votée unanimement par notre dernière Assemblée Générale. Nous vous remercions pour votre engagement et votre attention, et restons mobilisés pour porter vos préoccupations et défendre au mieux vos intérêts dans les mois à venir.

Nos valeurs

S'ENTRAIDER - SE DÉFENDRE - SE RETROUVER - SE PREMUNIR - S'INFORMER

Ce flash, visible sur le site public, a pour but de promouvoir l'ANR en mettant en avant les actions de la Commission Défense, pour la contacter : comdefense.anr@anrsiege.net